

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 18.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	18.1. au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 4 lign.	N.-O.	Incert.
Midi.	20.1. au-dessus	50 deg.	27 pou. 4 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	0 h.	7 h.	Pleine lune.		16
27 min.	5 min.	41 min.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2me.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Just, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 5 mois ;
33 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 18 juillet.

REVUE DE LA SEMAINE.

La session est close officiellement, et les travaux de ces six derniers mois appartiennent au jugement de l'avenir, si tant est que l'avenir veuille s'en occuper. La chambre des députés avait fait sa besogne depuis long-temps ; mais au Luxembourg on ne devient expéditif que lorsque le temps presse. Il y a cinq jours, rien n'était voté, à la chambre haute, des chemins de fer de Mulhouse à Thanu et d'Alais à Beauvoisin ; rien de plusieurs lois urgentes telles que la création d'une huitième chambre au tribunal de première instance de la Seine ; rien du budget de la chambre des pairs, ni du budget des dépenses, ni du budget des recettes ; et tout cela s'est trouvé bâclé tout-à-coup comme par enchantement. Admirables effets de la monarchie représentative ! Qu'on dise maintenant que la chambre des pairs n'est bonne à rien et que sa suppression ne causerait aucun ébranlement dans l'équilibre du gouvernement ! La chambre des députés avait trouvé le moyen de voter les deux budgets et d'autres lois en dix-huit ou vingt jours ; la chambre haute a fait tout cela en quatre heures ; on est plus habile au Luxembourg qu'au Palais-Bourbon.

Il a été question encore de dissolution cette semaine. Tous les hommes de bonne foi s'accordent à dire que la législation actuelle a fait son temps, qu'elle s'est usée à faire des lois de répression et d'intimidation, et que l'état de repos où nous sommes arrivés, que ce repos soit apparent ou réel, exige que le pays soit dirigé par d'autres hommes. La société malade réclame d'autres médecins, et c'est par le même motif allégué par les doctrinaires en faveur de la conservation de la chambre actuelle, que l'opposition demande la dissolution.

Il est temps, en effet, que l'on s'occupe de l'organisation des classes laborieuses ; il importe qu'on ne les laisse pas à la merci de ceux qui les font travailler ou qui les jettent sur le pavé, à leur gré. C'est ce que disent les organes de la doctrine eux-mêmes ; mais alors pourquoi avez-vous proscriit le droit d'association, sans aucune exception, fut-il exercé dans un but de bienfaisance ?

On continue de distribuer des places à ceux que l'opinion publique n'aurait jamais songé à désigner. Des missions littéraires sont confiées à des hommes dont les antécédents sont obscurs ou déplorables. Et pour quelques croix d'honneur tombées sur des poitrines honorables, combien se sont égarés ! Est-on bien avisé, après que, de l'aveu même de ceux qui ont prodigué l'étoile de Napoléon, ce signe a perdu toute sa valeur, est-on bien avisé de venir demander le rétablissement de la croix de Saint-Louis, de cette croix qui est devenue, sous les quatre derniers régnes de droit divin, le gage de transactions vénales, la récompense des complaisances les plus scandaleuses pour le pouvoir ?

Le maréchal Clauzel avait demandé l'autorisation de commander la légion française en Espagne, il ne l'a point obtenue. Divers journaux ont affirmé que ce refus était dû aux menaces des puissances du Nord. La vérité est-elle dans cette affirmation ? Nous ne savons encore ; mais il nous semble que dans ce cas on pourrait retourner le vers du poète, et dire, s'il y a erreur : L'erreur peut quelquefois être fort vraisemblable.

L'Espagne, au surplus, présente un pitoyable spectacle, et qui n'est pas fait pour concilier à ce pays les sympathies de la France. Don Carlos a passé l'Ebre, lorsqu'il était bien démontré à tous ceux qui connaissent ces contrées que les généraux de la reine pouvaient l'en empêcher. Don Carlos est sur la route de Madrid, et pendant ce temps-là les cortès décrètent qu'un Panthéon sera ouvert aux mânes des héros morts pour la liberté, et font ainsi la satire de

leurs grands hommes actuels, en s'occupant exclusivement, dans les circonstances les plus critiques, de ceux qui ne sont plus. A peine sont-ils troublés, dans cette admiration béate du passé, par la voix de quelques hommes clairvoyants qui leur crient : La patrie est en danger !

Les Hanovriens verront avec le même sang-froid le coup d'état que le duc de Cumberland, roi de Hanovre par droit divin, vient de faire en prenant possession de sa couronne. Ce chef des torys d'Angleterre a déclaré que la constitution ne lui convenait pas, qu'il ne lui prêterait pas serment et qu'il allait s'occuper de faire d'autres lois plus convenables au Hanovre. Le Hanovre ne bouge pas et acceptera tout.

Quand un peuple se laisse conduire ainsi, il n'est pas digne de la liberté. Il ne faut pas le plaindre, et peut-être, au contraire, faut-il se féliciter de voir qu'on l'avilisse ainsi ; car cette dégradation peut le forcer à rougir et le pousser dans la voie de l'indépendance. X.

UNE ÉLECTION MUNICIPALE EN 1837.

Pour l'habitant de notre cité tout industrielle et positive, rien n'est insignifiant comme une élection municipale : qu'importe au négociant, au boutiquier, au rentier même les noms des élus appelés à former le conseil des notables ? qu'importe à la plus grande majorité d'entre eux qu'une nuance politique plus ou moins vive caractérise les hommes appelés à administrer les revenus de la ville ? Ce qu'il lui faut, c'est que les centimes facultatifs ne soient point augmentés, que le commissaire répartiteur ne soit point taquin dans l'évaluation du revenu de sa propriété, et qu'enfin l'employé de l'administration chargé de l'office civil du recensement et de la classification des patentes, veuille bien les maintenir dans la même catégorie, malgré l'extension des affaires et l'embellissement de la fermeterie où la vitre de Givors a fait place à la glace de St-Gobin. Aussi la tiédeur se répand-elle parmi nos électeurs municipaux, et, malgré les droits reconnus et constatés dans tous les carrefours par vingt affiches in-folio, les salles d'élection sont presque désertes, et à ceux qui s'y trouvent si vous demandez pourquoi ils ont quitté leur comptoir ou leur étude, tous vous diront, s'ils veulent être sincères, qu'ils ont un rôle à jouer dans la comédie électorale qui se prépare, ou comme candidats aux fonctions municipales, ou comme spécialement invités à appuyer la candidature d'un parent, d'un ami ou d'un client.

Dans les communes rurales, où la plus petite affaire publique acquiert de l'importance, où les relations sont fréquentes entre hommes qui se connaissent tous et qui tous sont groupés en différents camps suivant les intérêts généraux ou particuliers en litige, il est naturel que les élections communales soient plus animées, plus vives, plus accidentées, et que l'esprit de parti, développé par l'influence religieuse toujours en contact, ait moins à redouter l'influence de l'égoïsme ou du raisonnement. C'est donc dans les campagnes qu'il faut étudier l'état de la vraie majorité de la France ; c'est là qu'il est permis de constater encore l'existence des préjugés funestes, d'une ignorance d'autant plus fâcheuse qu'elle est volontaire, têtue et retive à toutes les lumières de l'instruction et de la raison. C'est aussi là que le parti absolutiste a dirigé ses manœuvres, qu'il organise une future administration des hommes de son choix, et qu'à la faveur de la protection tacite du pouvoir, il se prépare ainsi que lui à effacer peu à peu l'ombre de la liberté qu'en 1830 il a bien fallu donner pour un trône.

La commune d'Ecully a dernièrement été témoin de tout ce que le parti déchu a de ruse pour arriver à ses fins, pour tromper la vigilance des citoyens et remporter la victoire, à une majorité douteuse.

Là, il faut le dire, l'autorité locale avait de grands torts aux yeux du curé, et les torts qu'un curé reproche se pardonnent difficilement. Depuis plusieurs années, la commune avait économisé sur ses revenus un excédant de recette, et l'on avait parlé de faire construire une nouvelle église ; mais l'administration ne réalisa pas ce projet ; les fonds disponibles reçurent une autre destination : on en fit construire un bâtiment destiné à servir de maison commune et d'école. Le pasteur indigné rumina sa vengeance et attendit, pour la mettre à exécution, un

moment plus favorable, et ce moment fut l'époque du renouvellement triennal du conseil municipal.

Pour réussir dans son projet, plusieurs mesures étaient nécessaires : en homme prudent, il ne devait se compromettre que le moins possible, tout au plus avec les plus influents et les plus discrets, afin de se ménager une retraite en cas d'échec ; en homme prévoyant, il fallait édifier avant de démolir, et la formation d'un conseil municipal était facile : le conseil de fabrique était là, fort et compact d'hommes pensant bien, parlant peu, et pétri tout juste d'une pâte convenable pour recevoir la forme qu'il conviendrait au pasteur de lui donner.

Mais ce qu'il fallait encore, c'était un homme précieux, difficile à trouver ailleurs sans doute, un homme qui eût fait ses preuves, qui eût donné des garanties à la Restauration, un homme enfin qui, par sa conduite politique antérieure, se fût compromis au point de s'attirer des haines dans la commune, afin que sa ligne de conduite fut bien tracée et qu'on ne craignît pas d'en être abandonné. Cet homme, destiné par les siens à devenir maire (si l'autorité préfectorale voulait y donner la main), était tout trouvé dans la personne du sieur C....., et ce fut lui qu'on plaça à la tête d'une cabale que les convenances et la sainteté de son ministère ne permettaient pas au curé de conduire ostensiblement à bout.

Après avoir songé à l'avenir, il fallait veiller aux moyens d'exécution ; il fallait tromper la sécurité de l'administration locale, prévenir les adeptes éloignés ou forains des mesures arrêtées, instrumenter le cultivateur, lui prouver par A + B que l'administration actuelle tendait à la démoralisation, qu'en fondant une école elle préparait le mépris des enfants envers leurs parents, qu'elle avait compromis les deniers communaux et que bientôt sans doute elle imposerait de nouveau les habitants pour l'achèvement des constructions commencées. Un homme dévoué, plein de zèle et d'amour pour les anciennes institutions, prêt à courir au moindre signe d'une extrémité de la commune à l'autre, mettant enfin ses jambes et ses poumons au service de la bonne cause, se présenta de lui-même : c'était un des personnages les plus influents du lieu, un fonctionnaire enfin, orateur par goût, et garde-champêtre par profession. Tel fut l'émissaire chargé, sinon des plus importantes, du moins des pénibles fonctions du comité bien pensant.

Mais il restait encore à trouver, pour assurer la plus grande sécurité à ce comité, un homme capable de se faire admettre dans le camp ennemi, de surveiller ses démarches, d'y répandre la confiance, d'y semer des nouvelles convenables sur les menées légitimistes, et pour cela un homme non moins influent qu'un garde-champêtre, non moins répandu que lui, et qui eût de plus l'importance d'un censitaire communal. Un débitant de tabac parut convenir à ce beau dévouement ; la négociation fut entamée, et la réponse de ce digne citoyen fut que son attachement à la bonne cause était connu, qu'on ne pouvait douter de le trouver présent à la bataille électorale ; mais si l'on exigeait de lui quelque démarche compromettante, il fallait qu'il fût personnellement intéressé au succès des élections. Une telle réclamation parut de toute justice, et dès lors le personnel du comité légitimiste fut au complet.

Les partisans de l'opinion libérale se réunirent aussi, mais parmi eux on remarqua bientôt le zèle empressé du préposé de la régie ; on crut à sa conversion, et son dévouement édifiait ses concitoyens ; aussi se reposait-on sur lui des mesures les plus importantes, et au jour de la lutte, cet émissaire de l'opinion carliste jeta le masque, par sa conduite et son vote apprit aux libéraux étonnés jusqu'où peut aller la duplicité, et leur prouva que leurs adversaires n'avaient oublié aucun des moyens qui leur sont familiers.

Ab uno disce omnes.

Telle est l'histoire de la défaite de l'opinion libérale dans la commune d'Ecully, et celle des petits moyens par lesquels les partisans du curé sont parvenus à triompher dans la lutte ; l'importance de cet échec serait peu grande si l'on n'y voyait qu'un fait isolé, mais tout nous apprend que dans les communes rurales les mesures les plus efficaces ont été prises pour que le parti qui s'était tenu à l'écart depuis 1830 reprit son ancienne influence en attendant que des circonstances politiques lui permissent de reprendre son ancien pouvoir.

6^{me} LETTRE D'UN FABRICANT SUR LE COURTAGÉ DES SOIES.

Lorsque les intérêts et les besoins de la société se ratta-

BIBLIOGRAPHIE.

ESSAI

sur le développement moral et intellectuel du sourd-muet,

avant qu'il ait acquis la connaissance de l'écriture,

PAR LE DOCTEUR THÉODORE PERRIN.

Lyon, si riche en institutions de bienfaisance, possède depuis nombre d'années un établissement pour l'éducation des sourds-muets. Fondée et dirigée long-temps par M. Comberly, sourd-muet lui-même, cette belle œuvre est continuée, depuis sa mort, par M. l'abbé Plasson, qui trouve dans ses talents, aussi bien que dans le zèle de ceux qui le secondent, de puissantes ressources pour accomplir sa noble mission, pour arriver au but qu'il se propose.

Le docteur Th. Perrin, attaché comme médecin à la maison des sourds-muets, placé par l'exercice de sa profession dans des rapports journaliers avec ses élèves, a voulu dès lors étudier de près leur état intellectuel primitif, apprécier les changements dont il est susceptible par l'éducation, remarquer, bien que faites dans les mêmes circonstances, avec les mêmes desseins, sont opposées à celles de la plupart des observateurs qui l'ont précédé : c'est là, sans doute, ce qui a engagé à les faire connaître, à rappeler l'attention publique sur un sujet considéré comme jugé après les assertions de l'abbé de l'Épée, de Sicard, du docteur Itard, de Ronald. Tous ces auteurs ont écrit que le sourd-muet privé d'éducation est aussi privé d'intelligence. Le principe sur lequel ils se fondent est

que la parole est l'indispensable auxiliaire de la pensée, qu'elle seule peut mettre l'homme en rapport avec les idées intellectuelles et morales. Ces doctrines paraissent inexactes au docteur Perrin, il s'efforce de les combattre dans un mémoire remarquable dont nous allons publier quelques extraits : « Les hommes, dit cet écrivain, qui, sans avoir approfondi la question, ont été à même d'observer des sourds-muets sans instruction spéciale, n'ont pas hésité à proclamer leur intelligence, tandis que le petit nombre d'auteurs qui la leur refusent sont ceux-là même qui semblent avoir le plus étudié la matière ; les raisonnements accumulés sur ce point paraissent donc avoir seuls obscurci la vérité ; l'intelligence du sourd-muet est, selon nous, une vérité de sens commun évidente pour tous ceux qui jugent sans idées préconçues. » J'établis, en commençant, ces deux croyances opposées, et, je dois le dire, je ne partage pas la doctrine du docteur Perrin. Je crois avec Locke et Condillac que toutes les idées nous viennent des sens ; si les sourds-muets, sans avoir reçu une instruction spéciale, se conforment aux usages de la société, c'est que déjà, par les seuls organes qu'ils possèdent, ils ont acquis certaines connaissances, qui se bornent à l'appréciation de faits physiques, à la satisfaction de certains besoins, de certaines passions. Mais les idées abstraites, composées, ne sauraient exister chez eux. Comme preuve du contraire, M. Perrin donne une intéressante observation pour démontrer et définir l'intelligence chez les sourds-muets :

« A St-Irénée, l'un des faubourgs de Lyon, existe un sourd-muet de naissance, nommé Pupet. Cet homme n'a jamais reçu d'instruction ; il a passé son enfance à jouer sur la place publique ; cependant il s'est toujours fait remarquer par sa facilité

et sa pénétration. Ses parents lui firent apprendre de bonne heure l'état de fabricant d'étoffes de soie, dans lequel il devint bientôt un habile ouvrier. Encore enfant, il intéressa vivement par sa position malheureuse le curé de sa paroisse, et la promptitude avec laquelle Pupet saisissait chaque chose fit qu'on l'employa au service du culte. Soit que le sentiment religieux fut très-prononcé chez lui, soit que les cérémonies de l'église et la vue des personnes pieuses contribuassent à développer ce penchant, on vit toujours Pupet exprimer du respect pour tout ce qui avait rapport à la religion. Quelle idée y attachait-il ? Il est difficile de le dire ; nous croyons avec saint Augustin que les sourds-muets ne peuvent comprendre d'eux-mêmes les mystères de la foi, mais nous pensons cependant qu'ils peuvent s'élever à l'idée d'un créateur.

» Toutefois le respectable curé de St-Just crut lire dans l'âme de Pupet que, s'il ne connaissait pas la loi, il avait du moins le sentiment du devoir et la conscience de l'homme de bien ; en conséquence, il crut pouvoir, après des examens multipliés, le faire participer aux sacrements de l'église, et peu de temps après il l'unifia à une jeune fille qui, dans ses rapports avec Pupet, s'était initiée à son langage. Ce mariage, en donnant à ce sourd-muet une relation aussi intime, en lui facilitant l'échange des sentiments les plus doux et les plus vrais, modifia son existence et agrandit le cercle de ses idées. Lorsqu'il devint père, lorsqu'il rencontra chez ses enfants les signes naturels qu'il s'est développés par ses rapports fréquents et familiers, c'est alors surtout que son intelligence intellectuelle, si intimement liée à celle de sa jeune famille, éprouva un changement notable, en augmentant sa vie de relation.

» Nous avons vu ce sourd-muet, et nous nous sommes entre-

chent aux principes de justice et de liberté qu'elle réclame, ces principes obtiennent tôt ou tard, et contre la volonté toute-puissante d'un pouvoir protecteur, une réparation éclatante, en triomphant de l'aristocratie et des privilèges et en même temps des hommes qui les représentent et qui sont payés pour les soutenir et les défendre.

Le privilège des courtiers en soie tombera donc et avec lui ceux qui pèsent encore sur le commerce et entravent sa marche. Courtiers en soie, agents de change, courtiers en marchandises, je vous renvoie aux paroles prononcées, le 1^{er} juillet, par MM. les ministres du commerce et des finances, répondant à M. Reynard, de Marseille, et à l'honorable M. Garnier-Pagès qui a traité la question avec le talent qui lui est ordinaire et une connaissance approfondie de la matière.

Nous l'avons dit dans nos précédentes lettres : sous la Restauration, le conseil des ministres s'occupait de cette haute question de liberté commerciale; et pourquoi ne verrions-nous pas, sous l'empire de la révolution de 1830, achever une œuvre de liberté que la Restauration voulut léguer à la France?

Espérons; car le temps n'est plus éloigné où cette question de liberté commerciale sera de nouveau présentée à la chambre des députés, mais elle y reviendra pour y repaître sous son véritable jour. Des pétitions de toutes les villes industrielles demanderont la liberté du commerce dans ses transactions, et la fabrique de Lyon, si intéressée dans cette cause, où ses intérêts les plus précieux sont compromis et sacrifiés, la fabrique, dis-je, si digne de la sollicitude du pouvoir, ne fera pas défaut auprès des hommes qu'elle chargera de la représenter.

Cette odieuse institution des courtiers ne peut rester debout; la loi qui l'a créée est sans puissance aucune dans l'esprit du commerce, qui après trente années en fait l'expérience au prix de ses intérêts sacrifiés, et il a hâte de devenir libre dans ses transactions et de rompre les entraves qui le gênent dans ses mouvements comme dans ses actes.

Le commerce et la fabrique de Lyon apprendront avec une satisfaction générale que, depuis que la chambre des députés a été saisie de cette question, le ministère a adressé une circulaire à MM. les syndics des courtiers en soie, agents de change et courtiers en marchandises, pour qu'ils soient à l'avenir plus prudents et qu'ils aient plus d'égards et de ménagements pour les courtiers marrons, qui suppléent près de la fabrique au nombre trop limité des courtiers.

La question a fait, comme on le voit, un grand pas depuis le procès intenté aux courtiers libres; elle a tout-à-fait changé de terrain. Appelée en police correctionnelle pour y atteindre et y frapper dans leur liberté des hommes usant de leurs droits naturels de travailler pour y gagner le pain de leurs enfants, la voilà qui reçoit les honneurs de la tribune. Mais ici ce n'est plus pour y attaquer les courtiers libres; ce n'est plus pour les humilier, ni pour les abreuver de fiel et d'injures; ce n'est plus aussi pour donner une nouvelle force d'autorité et de droit au privilège, mais pour le flétrir et le frapper de réprobation, en attendant le jour prochain où cette loi disparaîtra de nos codes.

On donnait hier au Grand-Théâtre la *Muelle* pour la quatrième représentation de Nourrit. A la fin du premier acte, au moment où M^{lle} Toméoni est rentrée en scène, elle s'est évanouie et a été emportée dans la coulisse; mais elle a reparu au quatrième acte, et la manière dont elle a chanté le morceau: *Arbitre d'une vie*, etc., a complètement rassuré le public sur la nature de son indisposition.

Nourrit, dans le rôle de Masaniello, a montré une vérité et déployé une énergie admirable.

Il y avait beaucoup de monde à cette représentation. Mais la foule serait plus compacte si le prix des places inférieures était moins élevé. Nous avons reçu plusieurs réclamations à cet égard, et nous croyons que l'administration, en mettant le parterre à un prix plus bas, ne perdrait rien et serait pour le plus beau talent lyrique de notre époque un grand nombre de personnes pour qui l'économie est une nécessité.

La cour de cassation a rejeté les pourvois de Louis Martin (Rhône), dix ans de travaux forcés, vol, effraction, escalade, maison servant à l'habitation; d'Etienne Chirol (Rhône), cinq ans de travaux forcés, tentative de vol, fausses clés, maison habitée; de Jacques Gauthier (Rhône), huit ans de réclusion, vol, la nuit, maison habitée; et de Claude Chuzeville (Rhône), cinq ans de travaux forcés, vol, effraction, maison habitée.

venu avec lui au moyen des signes naturels; il nous a raconté lui-même certaines particularités de sa vie: c'est de lui que nous tenons qu'étant jeune encore, plusieurs personnes engageaient sa mère à l'envoyer à l'école de l'abbé Sicard, mais que sa tendresse l'empêcha de consentir à cette séparation trop douloureuse pour elle. — Pupet ne joue point, comme on pourrait le croire, un rôle secondaire dans son ménage. C'est lui qui est véritablement chef de la famille, qui pourvoit à tous ses besoins. Il connaît le prix de chaque chose; il calcule très-bien dans son esprit la manière la plus avantageuse d'employer le fruit de son travail. En nous présentant chez lui, nous nous adressâmes d'abord à sa femme, croyant obtenir d'elle des renseignements plus positifs; mais lorsque Pupet connut le but de notre visite, et sut qui nous étions, il s'empressa de répondre à toutes nos questions, animant sa narration de gestes très-expressifs, peignant chaque chose avec une admirable facilité. Nous avons certainement appris beaucoup plus dans sa conversation que dans celle de sa femme.

» Avant notre départ, Pupet nous montra un petit jardin qu'il cultive lui-même, et qui nous frappa par l'ordre et la symétrie qui régnaient dans la distribution. Nous avons vu d'un ecclésiastique qu'il a la conscience du bien et du mal, mais qu'il lui arriva quelquefois de confondre les devoirs de la morale avec ceux de la bienséance.

Pour moi, je l'avoue, cette observation n'est pas concluante: je ne vois dans la conduite de Pupet aucun fait qui m'indique que de lui-même, par les idées innées, il s'élève jusqu'aux idées abstraites, immatérielles. On découvre, à la vérité, en lui, plusieurs des attributs de l'intelligence, l'attention, la comparaison, la mémoire; il a la faculté de nommer les objets,

Ainsi que nous l'avions annoncé, la commission chargée d'examiner le traité passé, sans concurrence, par l'administration municipale avec une compagnie anglaise pour l'éclairage au gaz de la ville de Lyon, avait conclu à la non-ratification; mais le conseil municipal, malgré l'avis de la commission, a, dans sa séance de jeudi dernier, donné sa sanction au traité.

Un des abonnés du *Journal du Commerce* de Lyon lui adresse la lettre suivante que nous croyons utile de reproduire; elle signale un abus grave et qui, selon nous, pourrait être facilement extirpé. — En tous cas, si le commerce des cartes qui se fait à la porte du Gymnase ne peut pas être défendu, il faut au moins que l'administration du théâtre fasse en sorte que les avenues ne soient pas toujours gardées par une masse compacte qu'il n'est pas souvent facile de traverser :

Lyon, le 15 juillet 1837.

Monsieur,

Permettez que je m'adresse à vous pour signaler un abus contre lequel vous vous êtes élevé plusieurs fois et qui semble augmenter à mesure que les réclamations deviennent plus vives. Je veux parler de cette foule de traqueurs de contremaîtres qui obstruent l'entrée du Gymnase, et dont la plupart sont là dans un tout autre but.

Jeudi dernier, ayant été obligé de me retirer après la seconde pièce, j'attendis que la foule fût écartée par la seule et incommodité issue du Gymnase. Arrivée à la porte, ma femme fut justement effrayée de cette masse compacte de figures sinistres qui, en barrant le passage, s'agitait en tous sens et vociférait de mille manières. Je jugeai prudent de ne pas exposer ma femme au milieu de cette aimable société, et déjà nous battions en retraite, lorsque les deux portes latérales s'ouvrirent, et le flot des personnes qui entraient arriva sur nous avec impétuosité. Il n'y avait plus moyen de reculer, il fallut sortir. Je ne vous dirai pas, Monsieur le Rédacteur, toutes les peines que nous avons eues pour nous dégager des individus qui se sont jetés sur nous comme la bête fauve sur sa proie. Sachez seulement que voulant garantir, autant que possible, ma femme des bourrades qui nous arrivaient de tous côtés, je fus contraint de négliger un instant la surveillance de mes poches, et je ne tardai pas à m'apercevoir que mon foulard était resté dans la mêlée.

Comment se fait-il que M. le directeur des théâtres ne prenne pas les mesures nécessaires pour empêcher de tels abus et pour protéger les personnes paisibles qui chaque soir lui apportent leur argent? De semblables choses ne se voient qu'ici, et, je n'hésite pas à le dire, la faute première appartient au directeur; car au moyen de meilleures dispositions, ou s'il réclamait énergiquement, et comme il doit le faire, l'assistance de la force armée, le public ne serait pas exposé à être maltraité et volé aux abords du Gymnase. Si je m'en prends au directeur, c'est que je sais que l'on ne pourrait espérer l'initiative de la part de l'autorité que s'il arrivait par hasard que quelque haut fonctionnaire se trouvât dans la fâcheuse position où j'étais l'autre jour. — Oh! si la femme d'un puissant personnage était à demi étouffée, ou si un mouchoir était enlevé de quelque poche municipale, alors les mesures énergiques ne se feraient pas long-temps attendre! Agréez, etc.

Un de vos abonnés.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Le 9 du courant, entre 4 et 5 heures de l'après-midi, un jeune homme de 16 à 18 ans se noyait en dessous du pont Lafayette, entre la digue et la terre, à un endroit où le fond est considérable. Parmi les nombreux spectateurs présents à cette scène, nul ne se présentait pour le secourir, quand M. Chassignard arriva sur les lieux et, ne sachant pas nager, implora du secours pour le malheureux que les eaux cachaient déjà à tous les regards: on fut sourd à ses exhortations! M. Chassignard, n'écouterant que son courage, plongea dans le Rhône et en retira le jeune homme qui s'y noyait, et qui ne donnait déjà plus aucun signe de vie. Malgré les soins que l'on prodigua à ce malheureux chez M. Durand, pharmacien, place du Concert, il y rendit le dernier soupir.

La famille du noyé ignore peut-être encore ce qu'est devenu l'infortuné qui a trouvé dans le Rhône une mort déplorable. Comment se fait-il que M. le commissaire de police Lefèvre, qui a eu connaissance de la belle action de M. Chassignard, ne lui ait donné aucune publicité?

De pareils faits ne doivent pas rester ignorés. Dans le temps où nous vivons, il est bon et utile de signaler les hommes qui donnent des preuves incontestables de courage et de dévouement.

Agréz, etc.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

ORAN, le 4 juillet. — Le général Bugeaud emploie tout son temps à préparer l'organisation future de la province pendant la paix. Les troupes, depuis le retour des officiers envoyés à Mascara pour remettre à l'émir la ratification du traité, ont été disséminées sur plusieurs points. Le 29^e de ligne a été envoyé à Arzew et Mostaganem; les autres troupes sont à Bridia, au camp du Figuier, à Misergin et à la route de Mers-el-Kibir.

Des travaux d'agrandissement vont être faits au camp du Figuier; la route de Mers-el-Kibir à Oran occupera une partie de l'armée expéditionnaire. Le général Bugeaud veut que cette route soit complètement terminée à la fin du mois d'octobre prochain. Cette détermination est louable, en ce qu'elle remplira les moments d'oisiveté du soldat, si funestes à la discipline, et que le mauvais état de la mer ne sera plus un empêchement aux provenances.

prérogative qui n'appartient qu'à l'homme. Mais les idées de calcul, d'ordre, de symétrie, dont il fait à chaque instant l'application, ne sont que le résultat d'observations arrivées par les sens. Je reconnais avec l'auteur que chez les sourds-muets on aperçoit le dualisme de l'esprit humain, les faits et les conceptions; les faits, que l'intelligence reçoit et ne produit pas; les conceptions, qui sont une création de l'intelligence sur les faits. Dans le langage du sourd-muet de naissance, on rencontre le verbe aussi bien que le nom, quoiqu'il n'ait pas connaissance de l'écriture; c'est que l'éducation par les sens, bien que très-incomplète, a pu déjà éclairer, réveiller son intelligence. Les phénomènes intellectuels dont nous parlons ici sont encore un sujet de controverse pour les métaphysiciens. Sur ces questions, des théories opposées sont admises par des hommes également distingués; il ne m'appartient donc pas, à moi, de repousser des doctrines qui ne sont pas les miennes; la discussion m'entraînerait loin du but que je me propose. Je suis convaincu, d'autre part, que la pensée du docteur Perrin n'a pas reçu tous les développements qu'elle mérite et qu'il était en son pouvoir de lui donner. Ce mémoire ne peut être que le prodrome d'un ouvrage plus complet; il a voulu par ce premier essai soulever des objections que de nouvelles preuves et de nouvelles dissertations lui permettront de combattre plus tard. — Je l'ai dit, je ne partage pas la manière de voir de l'auteur, mais j'admire l'habileté avec laquelle il présente certains points de la question qui avaient échappé à ses devanciers. Il me sera donc permis de louer le chapitre qui traite de l'action de nos organes, des sensations auxquelles ils donnent naissance, de la nécessité d'un langage pour formuler ces sensations, de la manière dont les sourds-muets se font comprendre, etc.; il renferme sur l'é-

L'exécution de ces projets fait supposer que le général Bugeaud, qui n'est pas partisan de l'expédition de Constantine, veut retenir les troupes ici en les utilisant jusqu'en 1838. Le chiffre imposant des troupes de la division habituera d'ailleurs les Arabes à l'exécution du traité qui vient d'être conclu et leur enlèvera jusqu'à l'idée de le violer.

Les maréchaux-de-camp Leydet et Rulhières rentreront en France dans le courant de juillet; le général Bugeaud ne partira que vers la mi-août.

Les environs d'Arzew ont été évacués par les indigènes; on ne rencontre plus un seul Arabe dans un rayon de trois lieues de la ville depuis plus de quinze jours.

BONE, le 8 juillet. — M. Duvivier, commandant supérieur de camp de Ghelma, a fait une sortie le 26 juin pour châtier une tribu rebelle. Nos troupes ont exécuté leur mouvement avec une promptitude extraordinaire, et tout leur a parfaitement réussi.

Nos pertes s'élèvent à quatre hommes morts et quelques blessés. Parmi ces derniers se trouve un lieutenant des chasseurs d'Afrique. L'expédition a ramené à Ghelma trois cents bœufs et sept cents moutons.

Le brick le *Cygne* est rentré de la croisière. Comme il avait été autorisé à garder à bord les deux gardes de santé et que le délai fixé pour la quarantaine était terminé, il a été admis à la libre pratique. Ce bâtiment a apporté de bien tristes nouvelles: il annonce que le choléra-morbus est à Malte et y exerce de grands ravages. On cite une corvette turque mouillée devant cette île qui aurait perdu vingt-deux hommes de son équipage en quelques heures.

Des rapports parvenus au général Trézel lui ont appris que des partis ennemis se montraient aux environs du fort La Calle. Sans perdre de temps, des ordres ont été donnés pour réunir sur-le-champ deux escadrons de chasseurs d'Afrique et les spahis dont ce général a pris le commandement. Cette colonne s'est dirigée vers La Calle, et l'expédition est rentrée après trois jours d'absence. L'ennemi s'est éloigné à l'aspect de notre cavalerie qui n'a pas eu occasion de mettre sabre à la main.

Le général voulant néanmoins surprendre ces partis mal intentionnés est résolu de tenter une autre sortie de nuit, et des ordres ont été donnés en conséquence.

A l'affaire du 25, en avant de Ghelma, les deux capitaines Marion et Maurice se sont fait remarquer par leur intrépidité dans les charges brillantes qu'ils ont exécutées. Un autre officier des chasseurs, entouré par cinq Arabes, s'est défendu comme un lion pendant très-long-temps; il a fini ensuite par être blessé au visage après en avoir mis lui-même trois hors de combat.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

BAYONNE, 12 juillet. — L'expédition carliste qui s'était approchée d'Encartacion est rentrée. On dit que ces bataillons ont manifesté des tendances à l'insubordination.

Espartero est à Vittoria. Les troupes d'Hernani n'obéissent à personne. Le comte de Mirasol est ici attendant des nouvelles de Madrid. Il paraît peu curieux de reprendre son commandement.

TOLOSA, 8 juillet. — Notre quartier-général est à Villaréal, il doit se porter à Villatraca. On parle, d'après le rapport d'Estella, d'un mouvement de Ribero vers la Castille. Les chrétiens d'Irun et d'Yarzun ont fait une sortie dans la direction de Lesaca, mais ce mouvement a été sans résultat. Les autorités de Pampelune ont fait jurer la constitution le 9; elles sont parvenues avec beaucoup de peine à sauver dix prisonniers carlistes et entr'autres deux curés dont les urbains demandaient la tête.

— Les lettres de Madrid témoignent beaucoup d'inquiétudes. On annonce au conseil d'énergiques mesures qui doivent sauver la patrie. Il y a eu réunion des divers partis qui divisent les cortès. Il a été résolu, dit-on, que Mendizabal et Calatrava resteraient au ministère, et que la régente serait revêtue de pouvoirs extraordinaires.

(Extrait du *Phare de Bayonne* du 13 septembre.)

« Par suite des derniers événements, l'artillerie de la légion anglaise, qui était à Hernani, s'est retirée à Saint-Sébastien. Les carlistes transportent à Urrieta une grande quantité de munitions de guerre; ils feront sans doute une tentative pour profiter de l'indiscipline qui fermente à Hernani parmi les troupes de la reine.

» D'après les dernières nouvelles de Saint-Sébastien, tout espoir de réorganiser la légion anglaise paraît perdu. Sur les 1,400 hommes qui avaient été réunis à Lezo, 5 ou 600 ont quitté les drapeaux pour se rendre à Saint-Sébastien, où ils demandent à être embarqués pour l'Angleterre. A la suite de cette affaire, le brigadier O'Donnell a envoyé sa démission à Madrid par un courrier qui a traversé hier Bayonne. »

Paris, 16 juillet 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La session, qui a été close hier, a duré 201 jours, pen-

ducation de la première enfance des considérations générales du plus vif intérêt, il est le résumé de recherches nombreuses qui toutes appartiennent à un esprit éclairé.

L'auteur rapporte à deux origines distinctes les lois du langage: l'une puisée dans la nature physique par les rapports qui s'établissent au dehors, dans le monde matériel; l'autre dans l'homme même, lorsqu'un excitant extérieur vient réveiller ce qui existe en lui.

M. Perrin, ainsi que tous les philosophes, regarde le langage comme indispensable à la formation des idées, il considère l'intelligence comme le produit de la révélation; mais il pense que cette révélation s'opère par la présence et l'action de la nature entière sur notre esprit. C'est surtout à l'expression matérielle et vocale qui accompagne chaque mot, que la parole doit le privilège de tout expliquer. Il entre à ce propos dans des détails, les démonstrations du plus vif intérêt pour combattre l'opinion de Bonald, contraire à la sienne: il trouve dans les écritures idéographiques un appui à ses théories: « Les peuples, dit-il, ont procédé comme les sourds-muets dans la formation de leur langage. L'écriture hiéroglyphique est une représentation des idées, des choses matérielles, par la figure des objets eux-mêmes. Mais pour représenter certains mots, certaines idées qui sont au-dessus de l'expression figurative, ils employaient l'image d'objets physiques dans lesquels ils croyaient trouver des qualités analogues à celles de l'idée qu'ils voulaient représenter; c'est par des assimilations, par des comparaisons puisées dans l'ordre physique, que les langues parlées ont pu se créer des signes de toutes les idées abstraites, ou de tous les objets intellectuels. Ainsi il existe, continue le docteur Perrin, après s'être appuyé d'une citation

Lesquels la chambre des députés a siégé 146 fois seulement. Elle a voté pendant cette législature 100 lois, dont les principales sont les deux lois dites de famille, le million de la dot de la reine des Belges, et les deux millions du mariage du duc d'Orléans; les lois d'attributions municipales, des caisses d'épargne, des sucres, des poids et mesures, de l'instruction secondaire, des travaux publics, des concessions particulières de chemins de fer.

Les lois retirées ou laissées de côté par ajournement pendant cette session ont eu au moins autant de retentissement que celles qu'on a votées; ce sont: 1° l'apanage de la couronne pour le second fils du roi; 2° les grandes lignes de chemins de fer et le canal latéral à la Garonne.

— Vingt pairs sont morts dans le courant de la session qui a fini hier. C'est sur le nombre même de ces extinctions qu'on motive la journée dont il est question depuis quelques jours.

La chambre des pairs ne se recrutant plus par droit de naissance, et les conditions imposées pour être apte à entrer dans ce corps politique étant en grande partie des conditions de temps, l'âge moyen des membres de la noble assemblée tendra d'année en année à s'élever, et les extinctions y deviendront d'autant plus fréquentes qu'on s'éloignera plus de l'époque où fut promulguée la loi de 1832, qui a admis ou laissé dans la chambre un assez grand nombre de jeunes pairs par hérédité.

Voici les noms des pairs morts pendant cette session: MM. Allent, Baillot, Cambon, de Castellane, Chabrol, de Croussol, Coislin, Crussol-d'Uzès, de Grammont, Jurieu-la-Gravière, J. de La Grange, marquis de La Moussaye, La Tour-du-Pin-Montauban, duc de Maillé, Barbé-Marbois, Rousseau, La Tour-Maubourg, de St-Aignan, Sercey, Walsh-Ferrant, Sussy.

— Nous vous avons dit qu'une partie des projets qui devaient envoyer le maréchal Clauzel en Espagne se réaliseraient, quoi qu'on annonçât. Nous apprenons déjà que des compagnies entières de volontaires recrutées à Paris par le commandant T..., secrétaire du maréchal, partent pour la frontière. L'inspection de plusieurs de ces compagnies s'est faite, sans autre mystère, au Champ-de-Mars. On dit que cette nouvelle légion étrangère sera formée en trois bataillons de chacun 5,000 hommes, et que le 1er est déjà à peu près complet.

Les frais sont à la charge des prêteurs anglais et français du dernier emprunt négocié à Londres par M. Mariani, et dont M. Aguado a une forte part. M. Aguado habite Dieppe en ce moment; mais depuis l'établissement des bains Mira, les communications sont promptes entre cette ville et Paris, et M. Aguado vient dans la capitale jusqu'à deux fois par semaine.

— 230 congés par régiment vont être donnés par anticipation aux soldats de la classe de 1830, dont le temps de service expire à la fin de cette année.

— La société d'agriculture de Tours (Indre-et-Loire) fait tous ses efforts pour acclimater dans la Touraine la culture du mûrier. Aujourd'hui elle vient de fonder une école à filer la soie, dans laquelle seront admises gratuitement toutes les femmes qui voudront apprendre ce métier.

— La route de Rouen est décidément fatale aux voyageurs: vendredi la diligence des messageries royales, qui arrivait de Paris, a versé au Pont-de-l'Arche. Deux voyageurs et le conducteur ont été grièvement blessés.

— Le tribunal de commerce de Rouen vient de statuer sur une importante question de droit commercial. Il a décidé qu'en recevant des billets d'un acheteur, le fournisseur rapportait aucune novation dans sa créance, puisque le billet n'est pas un paiement, mais une simple promesse de payer. En conséquence, le tribunal a condamné l'acquéreur à payer une facture, malgré la prescription quinquennale encourue à l'égard des billets souscrits.

— Le 15, la ville du Havre a vu arriver sur sa rade le plus grand paquebot connu, la Ville de Lyon, navire de 800 tonneaux, d'une longueur de 148 pieds, de 35 de largeur et 21 de profondeur. Ce bâtiment, construit à New-York pour faire le service des Etats-Unis au Havre, est parti de New-York le 25 juin; ainsi, sa grandeur ne lui a rien fait perdre en vitesse.

— Le roi de Hanovre a jugé à propos de prendre lui-même le commandement de l'armée à son avènement au trône.

— Le *Courrier allemand* de Stuttgart, dans son numéro du 12, a publié la proclamation du roi de Hanovre en soulignant les passages relatifs à l'abolition de la constitution. A Stuttgart, Munich et Carlsruhe, ce document a produit une vive sensation extraordinaire. Un silence qui a quelque chose de sinistre règne dans toute l'Allemagne du midi. La *Gazette d'Etat* de Prusse, du 11 juillet, publie sous la rubrique de Hanovre, du 8, la note suivante: « Le bulletin des lois du Hanovre a inséré un manifeste d'une haute importance à l'occasion de la mort du roi d'Angleterre et de l'avènement du roi Ernest-Auguste. »

— Les nouvelles de Stockholm du 27 juin annoncent que les troupes ont défilé devant le roi qui était à cheval. On se rappelle que le journal avait dit que Bernadotte était très-dangereusement malade. (*Gazette de Hanovre.*)

Faits Divers.

TROUBLES D'ANZIN.

VALENCIENNES, 14 juillet. — L'effervescence qui s'était manifestée à Anzin est aujourd'hui assoupie dans cette localité; l'extraction de la houille a recommencé. Le théâtre des désordres est maintenant à Denain, Abscon et communes circonvoisines. Les ouvriers de la compagnie de Douchy, voisine de celle de Denain, mieux inspirés sur leurs véritables intérêts, n'ont fait aucun mouvement; les travaux n'ont pas éprouvé la moindre interruption.

Deux escadrons de lanciers, un escadron de chasseurs et la troupe de ligne occupent les communes de Denain et celles circonvoisines. Les mutinés ne font aucune démonstration hostile; ils se bornent à rester dans l'inaction; ils encombrant les chemins et les cabarets qui retentissent de leurs cris et de leurs chants. Cette force d'inertie ne peut durer et l'on peut espérer que l'ordre ne sera pas longtemps à se rétablir.

On disait ce matin que deux lanciers avaient été jetés à l'eau par les mutinés. Cette nouvelle mérite confirmation.

Le bruit court à Valenciennes qu'un gendarme de la brigade de cette ville a subi le même sort que les deux lanciers et le chasseur dont nous venons de parler. Si ces faits étaient vrais, la position des mineurs se compliquerait à un point que l'on n'ose envisager. Sans doute ce bruit est sans fondement et les mutins se contentent de la force d'inertie qu'ils opposent à l'autorité depuis lundi dernier. (*Courrier du Nord.*)

— Dans la journée du 13, M. le baron Méchin, préfet du Nord, est arrivé à Valenciennes avec le général de Mornay et le commandant de la gendarmerie. M. le préfet a pris de suite un arrêté énergique qui a été publié dans les villages, centres des exploitations houillères. Il a, en même temps, adressé la proclamation suivante aux ouvriers:

« Ouvriers mineurs, » J'ai appris avec douleur que des hommes à qui j'ai donné personnellement des preuves d'intérêt et de mes soins pour que justice leur fût rendue telle que je la leur dois, ainsi qu'aux autres citoyens, ont méconnu leurs devoirs et se sont égarés au point de croire que des rassemblements tumultueux, des excès punissables, des dégâts plus nuisibles à eux-mêmes qu'à ceux qui les emploient, détermineraient des concessions qui ne sont dues qu'au droit et non à la violence.

« Qu'espérez-vous d'une telle conduite? Vous croyez-vous en état de lutter contre l'autorité des lois et la puissance publique? » L'importance de vos travaux, le courage que votre profession exige, vous assignent une place honorable parmi les hommes voués à des travaux utiles. Voulez-vous descendre à la condition de séditieux, en braver la honte et en courir les dangers? »

« Je vous tiens un langage sévère, parce que je dois vous éclairer et vous arrêter dans vos erreurs. Je pense avoir d'autant plus le droit de croire au succès de mes conseils, que vous connaissez parfaitement mes sentiments paternels pour vous.

« Songez à vos femmes, à vos enfants; vivez en bons citoyens, en honnêtes gens; faites qu'au lieu de venir à vous avec l'appareil de la force qui doit réprimer, je ne sois désormais conduit sur vos travaux que pour les encourager.

« Mais sachez que je ne recevrai aucune pétition, que je n'accorderai aucune audience qu'après que les choses auront repris leur cours ordinaire.

» Fait à Valenciennes, le 13 juillet 1837. » Baron MÉCHIN. »

Voici l'arrêté du préfet: ART. 1er. Il est enjoint à tout rassemblement d'ouvriers mi-

neurs et autres de se dissoudre aussitôt après la publication du présent arrêté.

ART. 2. Il sera procédé ainsi que le veut la loi du 10 avril 1834, à l'égard de ceux qui méconnaissent nos injonctions.

Ils seront saisis, arrêtés et traduits en justice pour se voir jugés et punis suivant la rigueur des lois.

ART. 3. Il sera mis à la disposition de l'autorité locale telle force armée qu'il sera nécessaire pour agir sur sa réquisition.

ART. 4. Seront réimprimés à la suite du présent arrêté les articles 415 et 416 du code pénal, et les art. 2, 3, 4 et 11 de la loi du 10 avril 1834, afin que chacun, ayant sous les yeux son devoir tracé et les peines qui l'attendent s'il s'en écarte, rentre dans l'ordre.

ART. 5. MM. les sous-préfets, maires, adjoints, commissaires de police, la gendarmerie et toute autre force publique, de ce requis, tiendront la main, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution du présent arrêté, qui sera lu, publié et affiché partout où besoin sera.

Donné à Lille, le 13 juillet 1837. Baron MÉCHIN.

— Le camp de Compiègne a été remis à l'ordre du jour. On s'en occupe beaucoup. Un chef de bataillon du génie est parti du ministère de la guerre avec mission de choisir un terrain de manœuvres supplémentaires, l'effectif du camp devant être augmenté de plusieurs milliers de fantassins. On dit que le roi passera dimanche la revue des régiments de Paris désignés pour le camp, et dont le départ sera rapproché. Des ordres ont été expédiés dans toutes les divisions militaires pour hâter les inspections et pour que toutes les troupes destinées à se rendre à Compiègne se trouvent prêtes à partir.

Les régiments de cavalerie qui ont été passés en revue au Champ-de-Mars par le duc d'Orléans sont désignés pour faire partie du camp; ce sont le 1er de cuirassiers, le 10^e de dragons et le 1er de chasseurs à cheval.

— On écrit de Langres: « Il n'est bruit que d'un événement qui vient de jeter dans le deuil une famille honorable de cette ville. En sortant d'une maison où elle avait passé la soirée, une jeune fille a été violemment arrachée des bras de sa mère et transportée dans un autre quartier. Parvenue à se dégager des mains de son ravisseur, elle regagna la maison paternelle dans un état de trouble et d'agitation qui lui occasionna une maladie à laquelle elle succomba au bout de quelques jours. La justice est à la recherche des auteurs de cette malheureuse catastrophe. »

— Le 2 de ce mois, plusieurs personnes, voisines de la femme Lhéritier, de Villers-Colterets, entendirent des cris partant de son habitation. C'étaient ceux d'un enfant qui demandait du secours, disant que sa mère voulait pendre une de ses sœurs. Aussitôt les personnes s'étant introduites trouvèrent effectivement la femme Lhéritier montée sur un lit et tenant une de ses filles, âgée de 9 ans. Déjà elle avait passé une corde à son cou, et paraissait ainsi faire les préparatifs du genre de mort qu'elle avait la barbarie de vouloir lui faire subir. Se pendre, c'est déjà beaucoup; mais pendre sa fille! on ne croirait jamais que la pensée d'un tel crime pût venir à l'esprit d'une mère. La malheureuse Lhéritier, surprise dans l'exécution d'un aussi affreux dessein, et interrogée par tous ceux qui étaient accourus, a dit pour se disculper qu'elle n'avait aucun mauvais dessein contre sa fille; qu'alarmée de ses défauts naissants, elle avait été portée par sa tendresse maternelle à recourir à ce moyen extraordinaire pour faire peur à son enfant. Nous ne croyons pas que ces excuses soient comprises des mères qui pourront en avoir connaissance.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

LES MÉMOIRES D'UN VAGABOND.

M. le président: Martin, vous êtes prévenu de vagabondage... Vous n'avez ni domicile, ni profession.

Martin: Ce n'est point ma faute, juste magistrat! Depuis cinquante-sept ans je lutte contre l'influence de ma mauvaise étoile... et dans ce combat, j'ai toujours eu le dessous... Aujourd'hui j'y renonce... que tous les malheurs m'accablent! que la terre m'engloutisse! que les maisons me tombent sur le dos! je m'attends à tout... ça ne me fait rien.

M. le président: Vous paraissiez cependant assez robuste encore pour pouvoir travailler.

Martin: Quand je serais plus fort qu'un hercule, et plus robuste qu'un boucher... comment voulez-vous que je conjure le sort qui me poursuit qui s'amuse, c'est le mot, à renverser tous mes projets, qui s'est dit enfin, que je dois être le plus misérable des hommes!... Mon parti est pris... ja me laisse aller.

M. le président: C'est bien plutôt la paresse que le découragement qui vous fait parler et penser ainsi.

un livre qui était sous sa main avec un corps brut; elle regarda tous les assistants avec indifférence, puis, par un mouvement spontané, elle fixa son maître, jeta un cri, se précipita à ses genoux, reprit son livre, l'appuya sur son cœur; des larmes alors coulèrent de ses yeux; elle contempla M. Comberly, son bienfaiteur, puis le ciel qui éclairait cette scène touchante, témoignant par là que c'était à son maître qu'elle devait la lumière. Lorsque l'on a été témoin de la force et de la vivacité du mouvement de cet élève, qu'on a entendu ce cri le plus pathétique que puisse rendre une âme émue, on est persuadé que cette expression sublime ne peut être le résultat de la mémoire, le fruit de l'imitation, mais que ce langage est celui d'un cœur sensible, celui de la nature. »

C'est par ce dernier trait que le docteur Perrin termine son ouvrage, voulant prouver que la langue des signes et des sons euphoniques est ce qu'il y a de plus lucide dans le langage. J'ai fait une analyse rapide de ce mémoire; j'ai reproduit presque textuellement la plupart des propositions de la dernière partie. Cet écrit, remarquable à plus d'un titre, renferme quelques idées d'application que je n'avais rencontrées nulle part; bien qu'il porte sur des données métaphysiques, sa lecture est agréable et facile, ce qui provient du mode d'exposition des faits, aussi bien que de l'élégance du style. Quelques points douteux ou encore contestés ont été admis comme vrais par M. Perrin; mais toujours il tire des conclusions, des conséquences logiques des faits qui lui servent de base. Cependant quelquefois il arrive que le défaut de développements ne permet pas de saisir de suite les rapprochements, la liaison qui existent entre les divers membres du discours.

A. POTTON.

des œuvres de De Gérando, il existe deux genres principaux de signes ou gestes: les *gestes d'imitation* pour les objets physiques et matériels; les *gestes d'expression* pour les idées immatérielles. Suivant lui, c'est pour avoir méconnu les signes d'expression que les auteurs ont nié l'intelligence des sourds-muets. Ce chapitre remarquable fournirait une ample matière à la controverse, il n'est pas de ma tâche de l'entreprendre; je me borne au rôle de citateur. M. Perrin, en rapportant quelques traits de M. l'abbé de L'Épée, de Sicard, et de les mettre en désaccord avec eux-mêmes, avec leurs propres habitudes.

« L'idée du juste et de l'injuste sont des notions qui tiennent à la nature de l'homme. Cette idée peut être faible chez le sourd-muet, restée confondue et étouffée au milieu des autres notions, mais elle ne peut se développer que dans le sein de la société. » Les sourds-muets semblent au docteur Perrin méconnaître par la nature que ne l'avaient pensé la plupart de ses prédécesseurs; il prétend qu'ils ont la notion innée de la justice qu'ils regardent comme supérieure à toutes choses. Aux passages suivants: En 1813, La Romiguière professait à la Faculté des Lettres, à Paris: il venait de discuter la doctrine des hommes familiers avec les études métaphysiques; un vieillard placé au premier banc, demanda à l'abbé Sicard: « Jamais, dit-il, parmi les sourds-muets que j'ai présentés, il ne s'est rencontré un seul individu ayant la moindre idée de Dieu; or, s'il existait des idées de Dieu, celle d'un créateur serait sûrement la première. »

« Quel que soit l'état primitif intellectuel du sourd-muet, quelle

que soit la théorie que l'on adopte à son égard, M. Perrin émet sur l'éducation, sur le développement des facultés, des aperçus nouveaux, des considérations pleines de sagesse, qui pourront être utiles pour l'instruction des sourds-muets. Il voudrait qu'ils fussent élevés en commun dans les mêmes écoles que les enfants parlants.

« La langue des signes étant connue des uns et des autres, les sourds-muets acquerraient bientôt dans les relations journalières une multitude de connaissances qui ne leur arrivent qu'à la longue et difficilement; il serait surtout à désirer que les familles qui ont le malheur d'avoir des enfants privés de l'ouïe eussent la possibilité d'envoyer dans ces écoles un frère, un ami: on éviterait par là la tristesse de l'élève rentré chez des parents toujours longs à se familiariser avec son langage. Cette langue par signes est éminemment poétique; l'élève saisit avec promptitude le rapport de l'expression à la pensée; il y aurait même pour des élèves parlants une utilité réelle à recevoir des leçons de grammaire et à se former à l'analyse par la méthode des sourds-muets. »

Les enfants ne comprennent souvent, en effet, la signification précise et logique d'une foule d'expressions grammaticales, qu'en traduisant certains mots dans le langage des signes; ce dernier possède une vigueur, une énergie que les langues parlées ne peuvent atteindre. C'est principalement dans la peinture des sentiments et des passions que la langue des signes déploie toute son éloquence. « Je me rappellerai toujours, c'est encore l'auteur qui parle, avoir assisté, à l'institution, à un exercice où plusieurs étrangers se trouvaient réunis. Un spectateur demanda à une jeune personne d'exprimer la reconnaissance: celle-ci regarda d'abord les différents objets qui étaient près d'elle avec un air d'ignorance et de stupidité, compara

Martin : La paresse ? ah ! juste magistrat, ne prononcez pas ce mot... Moi, paresseux ! on voit bien que vous ne connaissez pas l'histoire de Joseph-Fortuné Martin, le jouet, l'amusement de la destituée...

M. le président : Nous n'avons pas le temps d'écouter vos mémoires... Martin : Ça ne sera pas long, monsieur. Accordez-moi la consolation de vous dire en peu de mots mes aventures... C'est une bien petite grâce que je vous demande ; je serai heureux un moment de pouvoir raconter devant un public toutes les pitoyables taquineries auxquelles j'ai été en butte de la part de la fatalité... Tout ce que je sais de mon père et de ma mère, c'est que jamais je ne les ai connus... J'ai été élevé par un vieux curé qui ne m'en a pas appris davantage sur leur compte... Il s'appelait le père Martin, et il m'a toujours dit que je portais le même nom que lui parce qu'il était mon parrain... C'était un brave homme... que Dieu fasse paix à son âme !

M. le président : Vous abusez des moments du tribunal. Martin : Je serai court... Je vous supplie de m'entendre, c'est ma seule défense... Le père Martin m'élevait pour être prêtre, j'avais assez de goût pour cet état... J'aurais été chanoine ou évêque avec plaisir. Naitre avec une pareille vocation en 1780, vous m'avouerez que c'était déjà une mauvaise plaisanterie que le sort me jouait... En effet, à peine étais-je assez habile pour servir la messe que les églises furent fermées, les prêtres pourchassés comme des bêtes féroces. Mon bon curé fut obligé de se cacher pour se soustraire à la fureur des sans-culottes... Je vécus trois ans dans une cave avec lui. Mais un scélérat de tailleur en vieux, qui était concierge de notre maison et à qui le père Martin avait eu l'imprudence de confier une soutane pour en faire un habit, nous dénonça au comité de salut public.

Le même soir (cela me fait frémir et pleurer toutes les fois que j'y pense), mon bon père Martin fut accroché à la lanterne devant la porte même de notre demeure. Quant à moi, on voulut bien me faire grâce de la vie ; on m'enrôla dans les armées de la République, on me mit le sac sur le dos, et je partis pour la Vendée, où je passai deux ans à recevoir des coups de fusil de mes compatriotes et à leur en envoyer de mon mieux. Après cela, on me fit passer en Allemagne avec le général Jourdan.

N'ayant plus ni soutien ni protecteur dans ce monde, j'étais bien décidé à me distinguer par quelque action d'éclat ou bien à me faire tuer... Je n'eus ni l'un ni l'autre de ces bonheurs... Dès la première affaire, je fus fait prisonnier par un gros d'Allemands qui se replia sur une bourgade près de Mayeuce... Je puis dire que durant les deux mois que je fus prisonnier de ces malotrus, ils me donnèrent plus de coups de schlague sur la plante des pieds que d'onces de pain...

Aussi, quand je revins dans l'armée, à la suite d'un échange, j'étais si maigre, si défilé, si malade, que j'obtins mon congé. Et voilà que la carrière militaire m'était fermée, comme la carrière ecclésiastique. De retour à Paris, je fis la connaissance d'une jolie cabaretière de la barrière du Maine. Je l'épousai. Notre petit commerce allait bon train. On venait de tout Paris pour voir la belle Françoise, et cela faisait tomber les gros sous dans notre comptoir. Oui ; mais le sort devait s'en mêler encore, comme toujours. Je n'attendis pas long-temps... A peine notre magot commençait-il à s'arrondir, qu'une épidémie de petite-vérole éclata dans la ville. Françoise en fut atteinte. Elle n'en mourut pas ; mais elle en devint si laide, si défigurée, si horrible, que toutes mes pratiques, qui se disaient mes meilleurs amis quand ma femme était belle, s'éloignèrent tout à-coup. Mon établissement croula au bout d'un an... Françoise succomba de douleur, de désespoir... Elle me laissa un fils qui fut recueilli par une tante, et moi je m'en allai dans la province pour chercher fortune... Mais mon

étoile m'accompagna... Du peu d'argent que ma femme m'avait laissé j'achetai un ours savant ; je m'associâi avec un bateleur, et nous parcourûmes les bourgs, les villages, les foires... A Brives, il y avait une fête le lendemain de notre arrivée ; nous élevâmes une baraque sur la grande place, et je moulai sur une belle affiche l'annonce des tours surprenants de mon collègue et de mon ours.

La recette promettait d'être brillante... et je me réjouissais d'avance de l'empressement de la foule à venir lire ma pancarte... Eh bien ! Messieurs, en rentrant chez moi, le soir, je trouvais mon ours étendu mort dans ma chambre ; une attaque d'apoplexie ou une indigestion l'avait emporté subitement pendant que je bâtissais de belles espérances sur ses talents.

Nous travaillâmes toute la nuit à dépeupler la pauvre bête, et le lendemain, à l'heure de la représentation, mon camarade se mit dans la peau et imita de son mieux les tours d'adresse du défunt... Les paysans de Brives, qui ne sont pas si niais qu'on le dit, s'aperçurent de la supercherie, ils nous tombèrent dessus à coups de poings et de bâtons ; il nous fallut recevoir des coups et rendre la recette... Je renouai au métier. — Je voulais me faire chanteur... On m'assura que j'avais la voix fausse. — Je voulais poser pour le torse comme modèle... Je gagnai un rhumatisme qui me tint deux ans dans un hospice...

Enfin, Messieurs, je suis revenu à Paris, aussi misérable, plus misérable que le jour où l'on pendit mon seul soutien à la porte de ma maison ; car alors il me restait de l'espoir dans l'avenir... Mon fils, que j'ai retrouvé, a un état ; il est ouvrier menuisier ; il ne gagne que tout juste ce qu'il lui faut pour vivre... Je ne pouvais me résoudre à me mettre à sa charge. J'ai essayé de vingt métiers... rien ne m'a réussi... L'autre jour je demandai, de porte en porte, un emploi, une place... On m'a placé au corps-de-garde et de là à la préfecture, et me voici devant vous. — Condamnez-moi, n'ayez pitié de moi ; je suis endurci, incapable de me réjouir ni de m'affliger de votre jugement... C'est mon étoile qui me poursuit... je me résigne.

A peine Martin a-t-il achevé la longue narration de ses infortunes, qu'un jeune homme en costume d'ouvrier s'avance à la barre et déclare qu'il vient réclamer son père.

Martin : Tu as tort, mon fils, tu as tort... Si ton père couche sous ton toit et partage ton pain..., sa funeste étoile s'appesautira sur ta destinée... ; laisse-moi aller en prison.

Le fils : Plus souvent que je vous abandonnerai... Vous ne savez pas ce que vous dites avec vos idées et votre fatalité et votre étoile... Mais je dis qu'en vous réclamant, en vous nourrissant, en vous logeant, je fais une bonne action, et que ça ne peut que me porter bonheur. Malgré vous je vous réclame, et tant que j'aurai un morceau de pain, je le casserai en deux pour vous en donner la moitié.

Martin : Mon fils, tu m'arraches une larme... Je croyais que rien au monde ne pouvait plus m'attendrir.

M. le président : Le tribunal vous rend à votre fils... ; vous voyez que, du moins, le sort ne vous a pas maltraité en vous donnant un pareil enfant... Allez avec lui et tâchez de l'aider autant que possible par votre travail.

Le fils : Ah ! c'est inutile ; j'ai des bras pour deux... ; ce que je vous reprocherai toujours, c'est de vous être fait coffrer plutôt que de venir chez moi.

Martin tend les bras à son fils qui s'y présente en pleurant. On voit dans l'auditoire bien des yeux se mouiller d'attendrissement.

(Journal général des Tribunaux.)

M. de Cardelli, ex-professeur de langue italienne au collège royal de Lyon, est de retour dans notre ville d'un voyage fait à Paris pour soigner l'impression d'un ouvrage important. M. de Cardelli, bien connu par l'habileté de sa méthode dans l'enseignement italien et par les nombreux élèves qu'il a formés à Lyon, a établi son domicile rue Saint-Côme, n° 8.

L'industrie et le commerce déplorent journellement la lacune de la navigation à vapeur qui existe sur la Saône supérieure ; les villes de Chalon, Verdun, Seurre, St-Jean-de-Losne et Auxonne appellent depuis long-temps de leurs vœux un service régulier de navigation accélérée qui réponde aux besoins pressants des populations riveraines : ces vœux ne tarderont pas d'être enfin satisfaits. Une société en commandite, sous la raison **MONNIER et BRUNIER**, vient de se former pour la construction et l'exploitation du bateau à vapeur **L'Intrepide**, qui fera un service quotidien de Chalon-sur-Saône à Auxonne (aller et retour) pour le transport des voyageurs et des marchandises. Cette entreprise, éminemment favorisée par l'importante allocation que les chambres viennent de voter pour l'amélioration de la Saône supérieure, ouvrira de rapides débouchés aux départements limitrophes de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône. De tels avantages ont été bien compris dans toutes ces contrées, où, avant la passation de l'acte social, on avait déjà souscrit pour plus de cinquante mille francs d'actions. Cet empressement est une des garanties les plus sûres des résultats avantageux que promet l'entreprise de la société de la Saône supérieure. Il ne reste plus que quarante actions à souscrire (les actions sont de 500 fr.) pour que, d'après l'acte de société, on commande la construction du bateau reté et la rapidité de la marche.

S'adresser, pour trouver les statuts de la société et tous les renseignements désirables :

- A Lyon, chez M. Brunier - Maréchal, négociant, quai de Retz, 39, et M., notaire, rue ;
- A Chalon, chez M. Pugeault, avoué, et MM. Huet et Monot, commissionnaires ;
- A Verdun, chez M. Paccard ;
- A Seurre, chez M. Foray, notaire, et M. Michel Régnier, négociant ;
- A St-Jean-de-Losne, chez M. Thomas, ancien notaire ;
- A Auxonne, chez M. Viallet, commissionnaire, et à Besançon, chez MM. Colladon, Roux et Bugnot, commissionnaires.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE POULAILLERIE, 12.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2847) Vendredi prochain vingt-un juillet mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place dite du Pont de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, secrétaire, glaces, tableaux, buffet, poêle en fonte, batterie de cuisine, etc.

DEMARE.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE ST-CÔME, N° 4.

A VENDRE ou A ECHANGER contre une maison à Lyon.

Un beau domaine situé à trois lieues de Lyon, dans le canton de Neuville-sur-Saône, composé d'une belle maison de maître, de bâtiments d'exploitation, vaste cour, pièce d'eau, jardin, vignes, prés et bois, de la contenance ensemble d'environ 80 bicherées.

Le propriétaire du domaine donnerait, au besoin, un retour de 50 à 60,000 fr.

A PLACER. — Divers capitaux à dettes à jour, depuis 500 jusqu'à 200,000 fr. et au-dessus. (2819)

ANNONCES DIVERSES.

(2840) A VENDRE.—Un fonds d'auberge-cabaret, bien achalandé, rue du Commerce, n° 30. S'y adresser.

(2815) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de cordonnier pour dames, situé dans un des plus beaux quartiers de Lyon, possédant une bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

(2829) A LOUER pour la Saint-Jean prochaine. — En tout ou partie, 13 pièces avec cave et grenier, au 1^{er} étage, rue Lafont, 22. S'adresser au portier.

(2814) AVIS.

Une demoiselle d'origine allemande, de 25 à 26 ans, qui connaît parfaitement le français, l'allemand, l'italien, ainsi que la musique et les ouvrages les plus modernes, désire se placer dans cette ville comme institutrice ou dame de société. Elle tient plus à des égards qu'à un grand salaire. S'adresser au bureau du journal.

BATEAUX A VAPEUR

POUR

Avignon, Beaucaire, Marseille.

Départ TOUS LES JOURS, à quatre heures du matin, de la chaussée Perrache.

Les bureaux de la Comp^e sont quai de Retz, 42. (2845)

(2846) On a oublié aux bains de Perrache une montre en or. S'y adresser pour la réclamer.

L'ALLIANCE.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

ET LES RISQUES

DE NAVIGATION INTÉRIEURE,

Etablie à Paris, rue Vivienne, n° 37 ; l'Agence à Lyon, chez MM. Pine-Desgranges, place Sathonay.

CAPITAL SOCIAL : DIX MILLIONS de francs.

Cette Compagnie est la seule qui assure les risques de CHOMAGE des immeubles et établissements industriels. Ses tarifs de primes sont extrêmement modérés. (2191)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE DE QUET est avantageusement connu, depuis nombre d'années, pour la guérison des maladies secrètes récentes ou invétérées, des dartres et autres maladies de la peau.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, ou dans ses dépôts. (Consultations gratuites.) (2683)

(2184) PHARMACIE DES CÉLESTINS.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

DÉPOT GÉNÉRAL DE TOUS LES REMÈDES APPROUVÉS ET BREVETÉS : CHOCOLATS DE SANTÉ, EAUX NATURELLES ET THÉS DE CHINE.

DÉPURATIF DU SANG

ROB

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Les médecins les plus célèbres qui ordonnent chaque jour cette préparation, les heureux résultats qu'ils en obtiennent dans le traitement de toutes les Maladies Secrètes, résultats qui lui ont valu l'approbation de la Faculté de Médecine, sont un sûr garant à la confiance publique.

PRIX : 10 F. LA B^{lle} ET 5 F. LA 1/2 B^{lle}.

A la pharmacie de BORELLY, place de la Préfecture, n° 13. (2280)

ADMINISTRATION DES TABACS.

MANUFACTURE ROYALE DE LYON.

(2830) Vendredi 21 juillet 1837, il sera procédé, pardevant M. le préfet du département du Rhône, à l'adjudication au rabais par voie de soumissions cachetées des fournitures suivantes : sel marin, charbon de terre, résine braie ocre rouge, amidon ou féculé, huiles, eau-de-vie, méches pour lampes, lampions, vieux bois et plomb neuf en saumon, nécessaires à l'établissement pendant l'année 1838.

S'adresser, pour les conditions et pour voir le cahier des charges, à la préfecture, bureau des finances, et à la manufacture de tabacs, où sont déposés les échantillons.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs, ulcères, fleurs ou pertes blanches plus rebelles, affections rhumatismales, scorbutiques, scrofuleuses, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépurato - Catatif de Séné.

Les guérisons nombreuses, très-prompentes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien, rue Palatine, Grillet, n° 23, à Lyon.

Nota. — Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop, on obtient presque toujours la guérison radicale des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 francs le 1/4 de pinte. (2233)

MAUX DE DENTS.

L'Araby enlève à l'instant et pour toujours la douleur des dents la plus vive, guérit la carie et s'emploie sans danger.

Dépôts, à Lyon, chez MM. Bule, parfumeur, place des Terreaux, et Grandperrier, rue Saint-Dominique, n° 12 ;

A Grenoble, Esprit, place Grenette, n° 19 ; A Valence, Rey, parfumeur, Grande-Rue. (2410)